



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 23 janvier 2020**  
**Procès-verbal n°286**

- Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)  
M. Sylvain Fuser (vice-président)  
M. Cyril Baudin  
Mme Magali Besse Giorgi  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Corinne Maison  
M. Vincent Mottet  
Mme Anne Rieder  
Mme Cecilia Schäfer  
M. Pierre Sutter  
M. Philippe Tièche
- Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Excusé-e-s : M. Mickael Batista da Silva  
M. Daniel Fuchs  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)
- Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV n° 285 de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échancier
3. Communications du maire et des adjointes
4. Décision de l'AG de l'ACG du 20 novembre 2019 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
5. Prise de position sur le projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les Conseils municipaux – PL 12584)
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

## 8. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

---

**Le président** ouvre la séance à 19h30. Il présente à chacun ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2020. Il souhaite que les échanges restent fructueux, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

**Le président** annonce ensuite que **M. Sutter** a démissionné de son groupe et siège désormais en tant qu'indépendant.

### 1. Approbation du PV n° 285 de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2019

**M. Mottet** demande la modification suivante à la page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe : « **M. Mottet** suggère de prévoir davantage de séances **de commission** en cours d'année, afin d'éviter d'avoir trop de points à traiter lors de chaque séance **du Conseil municipal** ».

**M. Riem** relève une erreur à la page 5, 2<sup>e</sup> paragraphe : « Comme annoncé, **il** a pu renégocier à la baisse ... ».

**Mme C. Maison** demande (milieu de la page 5) que toute intervention de sa part ou de celle de **Mme A. Maison** soit désormais systématiquement précédée de la première lettre du prénom.

Le procès-verbal n° 285 de la séance du 14 novembre 2019 est ensuite approuvé avec ces modifications à l'unanimité des membres présents.

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échéancier

#### Le président

- a eu une discussion lors du dernier Bureau du Conseil municipal au sujet des réponses aux courriers qui sont envoyés à l'intention du Conseil municipal. Il rappelle que le Conseil municipal n'a pas la compétence de s'exprimer directement et qu'il doit le faire par l'intermédiaire de l'Exécutif. Si un projet de réponse est transmis à l'Exécutif, celui-ci doit être précis et concis. Une réponse peut également être apportée au travers du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal.
- se réfère au tableau des sujets à traiter en commission, qu'il a remis à jour. Quelques points ont été remis dans le tableau suite aux rapports des commissions lors de la dernière séance du Conseil municipal, notamment l'étude d'une réduction de la vitesse devant l'école pour la commission des espaces publics, routes et environnement. **M. Fuser** demande, comme il le fait à chaque séance du Conseil municipal, que la commission de l'aménagement soit convoquée.
- donne lecture d'un mail reçu de la présidente de la Jeunesse d'Avully en date du 18 janvier 2020, qui transmet ses remerciements pour l'aide obtenue de la commune pour l'organisation de la soirée du 31-Décembre. 72 personnes ont participé à cette soirée et les moments de partage ont été enrichissants. La présidente a pris note des points à améliorer pour les prochains événements que la Jeunesse organisera. **M. Fuser** a participé à la soirée pendant quelques heures et témoigne avoir passé un excellent moment. Il tient à souligner que

les consignes qui ont été transmises à la présidente de la Jeunesse d'Avully ont été parfaitement respectées et que cela devrait faciliter l'obtention de salles à l'avenir.

- donne lecture d'un courrier de M. René Martin du 14 janvier 2020 au président du Conseil municipal, qui fait suite à un autre courrier adressé le 31 mai 2017 au Conseil d'Etat avec copie à la Mairie d'Avully et à la police municipale de Bernex. M. Martin constate que rien n'a été entrepris pour empêcher le parking sauvage empiétant sur la piste cyclable, les voitures garées à cet endroit masquant la visibilité pour sortir de l'Ancienne route d'Avully sur la route de Chancy et empêchant de voir les vélos ou les voitures qui arrivent. Il réitère sa demande de faire le nécessaire avant qu'un grave accident ne se produise et demande un rendez-vous avec les toutes les parties concernées. **Le président** lit également la lettre de M. Martin du 31 mai 2017 qui fait état d'un problème récurrent concernant l'Ancienne route d'Avully sur laquelle se trouve un restaurant et une station-service. Certains automobilistes mal garés empêchent M. Martin de rentrer ou de sortir de chez lui. Il demande qu'une solution soit trouvée rapidement. **Le président** demandant quelle réponse le Conseil municipal souhaite apporter au courrier de M. Martin du 14 janvier 2020, **M. Baudin** relève que les courriers concernent deux sujets : le fait que M. Martin ne puisse pas accéder facilement à son domicile et le fait que le stationnement sauvage empêche la visibilité. Il sait que la commune n'est pas propriétaire du fonds, mais cela ne devrait pas empêcher de soutenir sa démarche. Il estime que si M. Martin avait joint quelques photos, elles pourraient attirer davantage l'attention des personnes interpellées. **M. Mottet** trouve que l'idée des photos est bonne. Si rien n'est entrepris alors que ce courrier met en évidence un risque potentiel, il craint que la commune ne soit montrée du doigt. Il souhaite que M. Martin soit reçu dans le cadre d'une commission ou que la commission se rende sur place. **M. Fuser** sait que la parcelle en cause appartient au domaine cantonal et à des privés. La situation décrite ne concerne donc pas la commune, mais suite à l'interpellation de la commune, il faudrait qu'elle entreprenne quelque chose comme, par exemple, alerter les autorités cantonales et la police municipale de Bernex. **Mme A. Maison** confirme que la parcelle relève du domaine cantonal. Suite à la lettre de 2017, l'Exécutif a demandé et obtenu une limitation du temps de stationnement des places situées sur la route de Chancy à 4h. En début de semaine, l'Exécutif a rencontré la police municipale, qui sera chargée de rendre attentif le restaurateur sur le fait que ses clients sont invités à se parquer correctement. Le maximum de ce qu'il est possible d'entreprendre en tant que commune a donc été fait. **M. Sutter** fait beaucoup de vélo et a constaté que l'endroit en question est dangereux et devrait être complètement revu. Par rapport à la proposition de M. Mottet, **M. Baudin** pense que le sujet devrait revenir à la commission des espaces publics, routes et environnement. En tant que président de cette commission, il traitera volontiers la question, mais il n'a pas l'impression de pouvoir faire grand-chose, à part recevoir M. Martin et lui demander s'il a déjà réfléchi à des solutions. **Le président** pense qu'il est important de recevoir M. Martin puisque le problème est persistant. S'il n'est pas possible à la commune d'installer de prendre des mesures de restriction puisque cette parcelle ne lui appartient pas, rien ne l'empêche de suggérer à l'Etat de le faire. L'Etat sera vraisemblablement plus réceptif à une demande d'une commune qu'à celle d'un citoyen.

Les conseillers municipaux se déclarent favorables au renvoi de cette question en commission, et demande à auditionner M. Martin.

Se référant à l'échéancier :

**Le président** indique :

- que quelques nouveaux points ont été ajoutés suite à la dernière séance du Conseil municipal.
- que la réfection des trottoirs à Gennecy, ainsi que l'installation de potelets au passage piétons, ont été effectuées.

### **3. Communications du maire et des adjointes**

**M. Riem** annonce :

- l'engagement de Mme Christel Cavalieri en tant qu'assistante administrative dès le 2 mars 2020. Mme Cavalieri est déjà connue pour ses engagements dans la vie associative communale et pour sa qualité de maman d'enfants fréquentant l'école d'Avully.
- que la soirée organisée par la Jeunesse d'Avully s'est bien déroulée. L'Exécutif est heureux d'avoir accordé une dérogation de dernière minute à cette association et de lui avoir fait confiance.
- que le documentaire « Passe-moi les jumelles » consacrera l'un de ses sujets à Avully, en s'attardant sur certains portraits, en particulier parmi les pompiers et les employés communaux. L'émission sera diffusée fin avril. Des informations détaillées seront communiquées.

**Le président** suggère d'organiser une diffusion publique de cette émission, qui devrait avoir lieu, a priori, le 17 avril.

**Mme Scheibler** signale :

- qu'une antenne sera ouverte par Pro Senectute dès le 26 mars 2020 à Satigny, une demi-journée par mois (le dernier jeudi) pour les aînés des communes d'Aire-la-Ville, d'Avully, de Cartigny, de Dardagny et de Satigny. Le but est d'aider les aînés dans les démarches administratives auxquelles ils peuvent être confrontés. Cette expérience sera à l'essai durant 6 mois. Si elle est maintenue, la commune devra payer environ CHF 4'000.-/an.
- que le cahier des charges pour une étude stratégique sur le développement de la commune d'Avully a été établi. Un appel d'offres a été lancé auprès de différents bureaux d'urbanistes de la place. Le planning intentionnel quant au rendu du rapport final est prévu pour fin 2020. **M. Fuser** souhaiterait que la commune soit associée à la prise de décisions concernant le cahier des charges qui sera confié au mandataire, et éventuellement, qu'elle puisse décider du choix du mandataire. **Le président** souligne que l'Etat paie cette étude et qu'il a pouvoir de décision ; il ne voit pas comment la commune pourra choisir le mandataire que l'Etat paiera. **M. Baudin** espère que la commune pourra au moins travailler main dans la main avec l'Etat, ce qui sera profitable à chaque partie. Pour **M. Mottet** il semble tardif de demander maintenant que la commune soit partie prenante alors que le cahier des charges lui a été soumis. Il lui semble que la commune a donc été intégrée dans ce processus, démontrant ainsi la volonté de l'Etat de travailler pour

aider la commune. Par ailleurs, selon l'adage « qui commande paie », il appartient à l'Etat de décider. Enfin, si les règles du jeu changent maintenant, cela risque de ralentir le processus de quelques mois. **Mme Scheibler** rappelle qu'effectivement, la commune a reçu le cahier des charges et a validé le processus. Ce cahier des charges a été transmis aux bureaux pré-sélectionnés pour qu'ils établissent leur offre et le mandataire sera désigné, sur la base du cahier des charges, en vue de produire l'étude de la stratégie de développement souhaitée. Une réunion aura lieu prochainement entre la commune et l'Etat. S'il y a des éléments qui posent problème, la commune le fera savoir. L'Etat et la commune travaillent main dans la main et non pas l'une contre l'autre. M. Gandolfo tient à rappeler le processus qui est en cours actuellement : le projet de cahier des charges pour « l'élaboration d'une stratégie de développement de la commune d'Avully » a été soumis à la commune juste avant Noël, qui a donc émis ses remarques, y compris sur la liste des « candidats-mandataires » auxquels le cahier des charges allait être adressé. L'appel d'offre a entre-temps été lancé auprès de 4 bureaux, dont l'un sera désigné formellement en fonction de critères de désignation établis. **M. Fuser** relève que le projet a été initié depuis 13 ans et que la commune n'est plus à 6 mois près, s'il s'agit de s'assurer que ses intérêts seront défendus, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il tient à ce que l'Exécutif insiste auprès de l'Etat pour que la commune puisse disposer d'un pouvoir co-décisionnaire s'agissant de son développement.

- qu'une nouvelle équipe de jeunes vient de signer la convention pour gérer le local des jeunes qui, pour rappel, est en gestion accompagnée.

Suite à une demande du Conseil municipal, **Mme A. Maison** signale que l'Exécutif a demandé aux services de l'Etat s'il était possible d'envisager le goudronnage du chemin des Tanquons sur la partie qui ne l'est pas actuellement.

#### **4. Décision de l'AG de l'ACG du 20 novembre 2019 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 20 novembre 2019 relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie, prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (art. 79 LAC).

**M. Riem** informe que cette décision a été acceptée à l'unanimité moins une abstention (Ville de Genève).

#### **5. Prise de position sur le projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les conseils municipaux – PL 12584)**

Un projet de loi a été déposé au Grand Conseil par Ensemble à Gauche et traité par l'ACG. Il vise à prévoir un membre suppléant par tranche de 6 membres élus. L'organe suprême de l'ACG a décidé de laisser la possibilité à chaque Exécutif communal de consulter son conseil municipal.

**M. Baudin** estime que cette mesure représente une complication supplémentaire, car il est déjà difficile de trouver des personnes prêtes à s'impliquer dans un Conseil municipal. **Le président** relève l'aspect financier, puisque les remplaçants recevront également une indemnité.

**M. Riem** fait savoir que quelques communes ont déjà donné leur réponse : Lancy, Bardonnex, Laconnex, Dardagny, Cartigny, Genthod et Chêne-Bougeries ont dit non, tandis qu'Onex et Jussy ont transmis une réponse positive.

Par 10 voix « contre » et 1 abstention, le Conseil municipal donne un préavis négatif sur le projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (PL 12584).

**M. Riem** annonce que l'Exécutif d'Avully transmettra le préavis du Conseil municipal lors de la séance de l'ACG du mercredi 29 janvier 2020.

## 6. Questions orales / écrites

**Le président** annonce qu'il n'a reçu aucune question écrite.

**M. Sutter** relève qu'une zone de Genève bénéficie de mesures anti-pollution depuis ce jour. Il s'interroge : pourquoi ne pas réfléchir à étendre ces mesures dans d'autres endroits du canton, comme dans la commune d'Avully ? **Le président** propose d'attendre que la mesure s'applique en ville dans la légalité avant d'en discuter.

## 7. Divers

**M. Tièche** revient sur le goudronnage du chemin des Tanquons, demandant, qu'en cas de prise en considération de cette demande, un fléchage soit prévu afin d'inciter les cyclistes à emprunter cette voie. **Mme Besse Giorgi** estime qu'au fond, ce projet de piste cyclable n'est pas judicieux, car elle ne sera pas utilisée, selon elle.

Questions du public

La séance est levée à 20h15.

## 8. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le Président

La Secrétaire